

DÉPARTEMENT	ALPES MARITIMES
DÉSIGNATION DE L'ORGANISME	Syndicat Mixte "Ecole Départementale de Musique des AM"

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

9306-02 Séance du 29 juin 1993

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par M. Hervé de FONTMICHÉL, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M. Jean THAON et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1992 et les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats accompagnés du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Hervé de FONTMICHÉL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1992, les finances (*) Syndicat Mixte EDM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 1992, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMÉROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement . . .	12 857,34		6 480 784,39	6 656 939,75		176 155,36
06	Section d'investissement . . .		172 178,15	90 299,80	298 892,15		208 592,35
	TOTAUX . . .	12 857,34	172 178,15	6 571 084,19	6 955 831,90		384 747,71

(*) Désignation de l'organisme.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1992, définitivement closes et les crédits annués.

MONTAIGNE

EVITATEMMA

NICE le 29 juin 1993

Fait et délibéré à

Ont signé au registre des délibérations : MM. AUGIER, BALDINI, BELLEOD, BOUIGES, COULET, DAVID, DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GRIFFA, GUIGONIS, LELEUX, DE LORENZO, MARIA, MARY, MASCARELLI, MORANI, MURRIS, OTTO, PASCAL, SANTUCCI, THAON, Mmes BELLON, SOMARIA.

Pour expédition conforme :

LE-PRESIDENT

RECUE
12 JUIL 1993
A LA PREFECTURE
DES ALPES-MARITIMES

